



# SMALL FARMERS WELFARE FUND (SFWF)

## ENREGISTREMENT DES PETITS FERMERS

- Les petits fermiers et le public en général sont avisés que la loi du Small Planters Welfare Fund a été amendée et le Fonds sera désormais connu comme le **Small Farmers Welfare Fund (SFWF)** avec pour objectif la promotion du bien être économique et social des petits fermiers et de leurs familles.
- Les petits fermiers, comme définis par la loi du SFWF, comprennent les opérateurs suivants :

Petits fermiers																	
(i) Un petit planteur ou	a. Cultivant la <u>canne à sucre</u> , les <u>légumes</u> , les <u>fruits</u> , les <u>fleurs</u> , le <u>tabac</u> et/ou <u>thé</u> ou opérant une <u>culture protégée</u> sur une superficie de <b>10 perches à 10 hectares</b> ou b. Opérant sur une superficie de moins de 10 perches mais cultivant un seul type de produit sur une base intensive.																
(ii) Un petit éleveur ou	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type</th> <th>Bovins</th> <th>Porc</th> <th>Truie</th> <th>Caprins</th> <th>Lapin</th> <th>Volaille</th> <th>Abeilles</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombres De têtes</td> <td>1-40</td> <td>1-100</td> <td>1-20</td> <td>1-100</td> <td>1-300</td> <td>25-5000</td> <td>Ne dépassant pas 50 ruches</td> </tr> </tbody> </table>	Type	Bovins	Porc	Truie	Caprins	Lapin	Volaille	Abeilles	Nombres De têtes	1-40	1-100	1-20	1-100	1-300	25-5000	Ne dépassant pas 50 ruches
Type	Bovins	Porc	Truie	Caprins	Lapin	Volaille	Abeilles										
Nombres De têtes	1-40	1-100	1-20	1-100	1-300	25-5000	Ne dépassant pas 50 ruches										
(iii) Une <u>entreprise de transformation</u> ou un <u>groupe de petits planteurs/éleveurs</u>	a. Gérée par un petit planteur/éleveur b. Engagée dans la transformation de produits agricoles, excluant les poissons et autres produits de la mer, c. Employant moins de 10 personnes d. Générant un chiffre d'affaires annuel ne dépassant pas 10 millions de roupies mauriciennes																

- Les fermiers éligibles sont invités à s'enregistrer dans les bureaux du SFWF le plus proche de leur localité comme indiqué ci-dessous à partir du **30/01/2012**, pour prendre avantage des différentes facilités disponibles.

Région	Bureau SFWF	Région	Bureau SFWF
HEAD OFFICE	FSC Bldg, Rte Royale, St Pierre Tel: 433 2052 Lundi à Vendredi	SUD	FSC Union Park Rte Royale, Union Park Tel: 677 1274 Les Lundis seulement Riv des Anguilles Demonstration Centre Tel: 293 9619 Les Jeudis Seulement
EST	Belle Mare Water User's Cooperative Society – Belle Mare Tel: 4151034 Les Vendredis seulement FSC Bldg, Bon Accueil Les Mercredi seulement	NORD	FSC Solitude FSC Bldg, Rte Royale, Solitude Tel: 261 2751 Les Lundis seulement FSC Goodlands FSC Bldg, St Antoine, Goodlands Tel: 282 1162 Les Mercredis seulement FSC Riv Du Rempart FSC Bldg, Rte Royale, FSC Riv Du Rempart Tel: 412 2076 Les Jeudis seulement
CENTRE/ OUEST	SFWF Multi Service Centre – La Croisée, Glen Park, Glen Park Tel: 684 0434 Lundi à Vendredi		
<b>HEURES D'OUVERTURE 9hrs à midi et 13 hrs à 15 hrs</b>			
RODRIGUES	Small Planters Welfare Fund Citronelle, Rodrigues Tel: 832 4143 Lundi à Vendredi 8hr à 11hr et Midi à 15.00hr		

- Après s'être enregistrés, les membres recevront leurs Cartes de membre respectives qui leur donneront accès à de nombreuses facilités (selon leurs activités) offertes par le Gouvernement (*e.g prêts à des taux bonifiés à la Banque de Développement, remboursement de la TVA sur les achats d'équipements, etc*) et par le SFWF (*des bourses d'études pour les enfants des membres, le Plan de Pension, les Cours en Informatique, etc*).
- Le petit planteur/éleveur enregistré obtiendra aussi **GRATUITEMENT** les couvertures d'assurances suivantes:
  - Une **Assurance Accident** où le membre recevra une compensation allant jusqu' à **Rs 25,000** s'il a été blessé suite à un accident<sup>1</sup> et
  - Une **Assurance Vie** où la famille recevra une allocation de **Rs 5,000 minimum** suite au décès d'un membre de la famille.
- A l'enregistrement, le fermier devra faire une contribution de Rs 300, représentant sa cotité pour une année, et se munir de ses documents comme suit :

Petit Planteur	Petit Eleveur	Entreprise de transformation
1.Sa Carte D'Identité Nationale (original et copie). 2.Son ancienne Carte Planteur SPWF (si disponible) 3.Titre de propriété ou contrat bail du terrain de plantation. 4.2 reçus intrants achetés durant les derniers 6 mois 5.Carte SIFB pour planteur de canne à sucre 6.2 photos passeport 7.Acte de mariage <sup>2</sup> (copie) 8.Acte de naissance des enfants de moins de 18 ans <sup>2</sup> (copie) 9.Carte d'Identité Nationale – Acte de naissance du bénéficiaire pour les assurances Accident et Vie <sup>2</sup> (copie)	1.Sa Carte D'Identité Nationale (original et copie). 2. Son ancienne carte AREU (si disponible) 3.Titre de propriété ou contrat bail du terrain de l'élevage 4.2 reçus alimentation pour animale achetés durant les derniers 6 mois. 5.2 photos passeport 6. Acte de mariage <sup>2</sup> (copie) 7.Acte de naissance des enfants de moins de 18 ans <sup>2</sup> (copie) 8. Carte d'Identité Nationale – Acte de naissance du bénéficiaire pour les assurances Accident et Vie <sup>2</sup> (copie)	1.Business Registration Card 2.Certificat D'Incorporation 3.Liste des directeurs / Associés 4. Lettre officiel des directeurs/ Associés donnant procuration à un représentant /des représentant pour représenter l'entreprise.

Les formulaires d'applications sont aussi téléchargeables sur le <http://www.gov.mu/portail/site/moa>.

Les planteurs détenant les Cartes Planteurs du Small Planters Welfare Fund et expirant au 31 Décembre 2012 sont informés que ces cartes resteront valides.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter le SFWF au :

Tel :433 2052/433 9890

Fax :433 3249

Email :[spwfs@intnet.mu](mailto:spwfs@intnet.mu)

SFWF

Date :30 Jan 2012

<sup>1</sup>Conditions applicables.

<sup>2</sup> où applicable